



Tourcoing, le 23 janvier 2026

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : Triathlon National de Triathlon ASND

P.J. : Fiche de déplacement

L'ASND organise le 30 mai 2026, à la Combe de Savoie, le Triathlon National des douanes. Plusieurs formats seront proposés : L, M et XS en individuel et L et M en relais.

1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- le pass'competition valant certificat médical pour les non licenciés (payant) ou la licence FFtri (se référer précisément aux conditions fixées par l'organisateur).
- une participation à régler en ligne lors de l'inscription : en individuel (XS : 25€, M : 40€, L : 70€), en relais par équipe (M : 60€, L : 90€)

2 inscriptions seront nécessaires (**à effectuer avant le 15 février 2026**) :

1/ sur <https://gestion.asnd.fr/home> (paiement)

2/ sur njuko (site de l'organisateur). Le lien et le mot de passe vous seront communiqués dès réception de votre paiement.

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2026 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

Toutes les informations concernant les épreuves et leur règlement sont accessibles sur le site de l'ordinateur : <https://triathloncombesavoie.com/infos-pratiques>

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)
L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental (covoiturage, réductions SNCF).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, facturettes de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€.

Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.

La mention de l'IBAN est obligatoire.

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND le vendredi soir et le samedi soir.

Le jour de la course, les compétiteurs seront responsables de leur alimentation.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND pour les participants qui seront logés avec le groupe.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

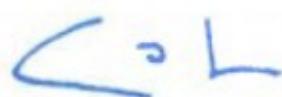
- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Frédéric Bernache-Assollant, conseiller technique triathlon,
mail : triathlon@asnd.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Cyrille COHEN